Informations de base

2001/2004(COS) COS - Procédure sur un document stratégique (historique)	Procédure terminée
Environnement et politique économique: secteurs de l'agriculture, des transports et de l'énergie **Subject** 3.10 Politique et économies agricoles 3.20 Politique des transports en général 3.60 Politique de l'énergie 3.70 Politique de l'environnement 5.05 Croissance économique	

Acteurs principaux

Parlement européen

Commission au fond	Rapporteur(e)	Date de nomination
ENVI Environnement, santé publique, politique des consommateurs	BLOKLAND Johannes (EDD)	21/11/2000

Commission pour avis	Rapporteur(e) pour avis	Date de nomination
ECON Economique et monétaire	LIPIETZ Alain (V/ALE)	08/01/2001
ITRE Industrie, commerce extérieur, recherche, énergie	WESTENDORP Y CABEZA Carlos (PSE)	25/04/2001

Conseil de l'Union européenne

Commission européenne

DG de la Commission	Commissaire
Affaires économiques et financières	

Evénements clés

Date	Evénement	Référence	Résumé
20/09/2000	Publication du document de base non-législatif	COM(2000)0576	Résumé
18/01/2001	Annonce en plénière de la saisine de la commission		
14/05/2001	Vote en commission		Résumé

14/05/2001	Dépôt du rapport de la commission	A5-0172/2001	
30/05/2001	Débat en plénière		
31/05/2001	Décision du Parlement	T5-0307/2001	Résumé
31/05/2001	Fin de la procédure au Parlement		
21/02/2002	Publication de l'acte final au Journal officiel		

Informations techniques	
Référence de la procédure	2001/2004(COS)
Type de procédure	COS - Procédure sur un document stratégique (historique)
Sous-type de procédure	Document stratégique de la Commission
Base juridique	Règlement du Parlement EP 148
État de la procédure	Procédure terminée
Dossier de la commission	ENVI/5/13706

Portail de documentation

Parlement Européen

Type de document	Commission	Référence	Date	Résumé
Rapport déposé de la commission, lecture unique		A5-0172/2001	14/05/2001	
Texte adopté du Parlement, lecture unique		T5-0307/2001 JO C 047 21.02.2002, p. 0022-0218 E	31/05/2001	Résumé

Commission Européenne

Type de document	Référence	Date	Résumé
Document de base non législatif	COM(2000)0576	20/09/2000	Résumé

Environnement et politique économique: secteurs de l'agriculture, des transports et de l'énergie

2001/2004(COS) - 31/05/2001 - Texte adopté du Parlement, lecture unique

Le Parlement a adopté un rapport de M. Hans BLOKLAND (EDD, NL) qui demande que les considérations environnementales soient intégrées dans la politique économique de l'Union, avec une "indication de prix réaliste" signalant le coût véritable de l'emploi inconsidéré des ressources environnementales rares et de la dégradation de l'environnement. Le Parlement approuve le document d'information de la Commission qu'il considère comme le fondement d'une nouvelle approche. Il approuve également très largement ses propositions et l'introduction d'instruments davantage fondés sur le fonctionnement du marché pour incorporer les préoccupations environnementales dans la politique économique. Dans sa résolution, le Parlement déplore toutefois le manque de mesures concrètes de l'Union européenne depuis qu'elle a adopté deux résolutions sur la politique économique et l'environnement en 1995. En particulier, il regrette que les propositions de la Commission sur l'énergie et la taxation du CO2 aient échoué au cours des dix dernières années en raison de l'opposition de quelques États membres. Il demande à la Commission de présenter de nouvelles propositions de façon à mettre fin à ce blocage. Les parlementaires souhaitent que tous les domaines de la politique européenne soient imprégnés du concept de développement soutenable et ils insistent pour que la politique communautaire de l'environnement soit une réussite en

réduisant la pression sur l'environnement due à la pollution de l'air et de l'eau sans mettre en danger le développement économique. Ils exigent une approche systématique, à l'échelle européenne afin de mesurer les progrès en matière de politique économique intégrée à la politique de l'environnement, en utilisant des techniques de comptabilité verte. Ils préviennent du danger de sous-estimer le besoin pressant d'intégrer la qualité environnementale dans la politique économique et exigent des mesures urgentes à court terme. Ils souhaitent une attitude plus critique sur les effets nocifs des politiques de subvention sur l'environnement, en particulier dans le domaine de l'énergie et de l'agriculture, demande que de nouvelles technologies favorables à l'environnement soient subventionnées à leur place et que dans le cadre du Vième programme cadre de recherche européen, on soutienne le développement de nouvelles technologies favorables à l'environnement. La résolution demande aux États membres d'appliquer les directives sur l'environnement qui existent déjà et critique la Commission pour ses carences concernant la définition du développement durable et ses négligences envers les besoins des personnes et des groupes les plus pauvres de la société. Elle souhaite également que l'Union européenne mesure et contrôle l'impact des mesures proposées sur les pays en voie de développement. Elle insiste également sur le fait que la politique de l'environnement doit être développée et étendue aux pays candidats sans parler d'un certain nombre d'États qui sont déjà membres de l'Union européenne.

Environnement et politique économique: secteurs de l'agriculture, des transports et de l'énergie

2001/2004(COS) - 20/09/2000 - Document de base non législatif

OBJECTIF : proposer les éléments de base d'une stratégie communutaire pour l'amélioration de l'intégration des questions d'environnement dans la politique économique. CONENU : le Conseil européen d'Helsinki a demandé au Conseil de présenter au Conseil européen de juin 2001 des stratégies complètes pour l'intégration des considérations relatives à l'environnement dans les politiques économiques et un développement durable. En réponse à cette demande, la présente communication suggère que la stratégie communautaire s'appuie sur les éléments suivants : - la Communauté devrait adopter une approche transparente, progressive et crédible de l'intégration des problèmes d'environnement, fondée sur la fixation d'objectifs d'efficacité à partir d'une analyse exhaustive des données scientifiques et techniques disponibles, de l'état de l'environnement dans les différentes régions de la Communauté et des coûts et avantages potentiels respectifs de l'action et de la non-action; - l'intégration des considérations environnementales dans la politique économique doit être compatible avec la stratégie de développement durable que le Conseil européen compte adopter en juin 2001; - l'analyse de l'incidence sur l'environnement de l'activité économique et des réglementations devrait s'insérer dans le processus de surveillance multilatérale des réformes structurelles, de même que celle de l'impact des politiques environnementales sur le processus de réforme économique (niveau de réglementation, fonctionnement des marchés); - les Grandes Orientations des Politiques Economiques devraient incorporer totalement les objectifs d'intégration des considérations environnementales, en recourant à une série d'indicateurs fiables, qu'il conviendra de mettre au point; - les examens de la qualité et de la viabilité des finances publiques devraient tenir compte de l'importance des politiques fiscales et de dépenses pour l'intégration environnementale et inclure une évaluation de l'efficacité des instruments économiques pour la réalisation des objectifs environnementaux; - l'intégration des questions d'environnement dans la politique économique devrait s'appuyer davantage sur une combinaison adéquate de réglementations et d'instruments fondés sur le marché; une telle combinaison devrait inclure notamment la suppression des subventions qui sont néfastes pour l'environnement, et tenir compte des analyses de la Commission et d'autres instances concernant l'efficacité économique et environnementale des instruments basés sur les mécanismes du marché.